

- VU** le Code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712.-2 ;
- VU** le décret n°2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, et notamment son article 5 ;
- VU** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n°075-2019 du directeur général de Bordeaux INP en date du 11 juin 2019 portant proclamation des résultats de l'élection de Mme Isabelle GOSSE en date du 7 juin 2019 pour une prise de fonction au 18 juin 2019 à la direction de l'ENSCBP – Bordeaux INP ;
- VU** le règlement intérieur en vigueur de Bordeaux INP, son annexe 1 et son annexe 2 ;
- VU** le règlement intérieur en vigueur de l'ENSMAC-Bordeaux INP ;

## ARRETE

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Isabelle GOSSE, directrice de l'ENSMAC - Bordeaux INP, à effet de signer, au nom du Directeur Général de Bordeaux INP, tous actes, décisions ou documents relatifs aux affaires concernant la composante, et notamment :

### **ARTICLE 1 : Champ de la délégation**

#### **1. Gestion des personnels de l'école**

La délégation de signature porte sur les actes concernant les personnels fonctionnaires ainsi que les contractuels affectés dans la composante, excepté les actes concernant le délégataire.

##### **a) Personnels enseignants-chercheurs et enseignants**

- Ordre de mission ou ordre de mission « sans frais valant autorisation d'absence » relatifs à l'enseignement en France ou s'agissant de missions à l'étranger, dans les seuls pays figurant en vigilance normale et renforcée sur le site du Ministère des Affaires Étrangères.  
*L'ordre de mission ne peut être délivré qu'après application de la procédure d'évaluation des risques professionnels en mission.*
- Autorisation d'utiliser un véhicule personnel ou de service ;
- Autorisation d'absence ;
- Attribution des services d'enseignement ;
- Vérification et constatation de la réalité du service fait.



### **b) Personnels BIATSS**

- Ordre de mission ou ordre de mission « sans frais valant autorisation d'absence » en France ou s'agissant de missions à l'étranger, dans les seuls pays figurant en vigilance normale et renforcée sur le site du Ministère des Affaires Étrangères ;  
*L'ordre de mission ne peut être délivré qu'après application de la procédure d'évaluation des risques professionnels en mission.*
- Autorisation d'utiliser un véhicule personnel ou de service ;
- Autorisation d'absence ;
- Gestion des congés ordinaires ;
- Emploi du temps hebdomadaire.

### **2. Études**

Organisations des examens selon les modalités de contrôle des connaissances et des compétences régulièrement approuvées par le Conseil d'Administration de Bordeaux INP.

### **3. Scolarité**

- Relevés de notes ;
- Attestations de réussite ;
- Liste des diplômés ;
- Certificats administratifs de situation administrative et pédagogique des étudiants ;
- Conventions de stage ;
- Arrêtés de composition des jurys ;
- Aménagements d'études (congés d'études, suspension volontaire des études - césure, aménagement de la scolarité).

### **4. Formation continue**

- Conventions de formation continue dispensées par l'école ;
- Compositions des jurys de VAE.

### **5. Actes de gestion non financiers**

Plans de prévention dans le cadre de travaux ponctuels.

### **6. Affaires financières**

Actes relatifs à l'engagement des dépenses et à la certification du service fait d'un montant maximum de 90 000€ HT (hors masse salariale) pour le centre de responsabilité budgétaire (CRB) « ENSCBP », pour tous les services opérationnels (SO) qui le constituent.

### **ARTICLE 2 : Empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement d'Isabelle GOSSE, délégation est donnée à :

- Marguerite DOLS, directrice adjointe de l'ENSMAC - Bordeaux INP, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général de Bordeaux INP, les actes relevant de l'article 1<sup>er</sup> listés ci-dessus.
- Christophe BOURICHON, gestionnaire administratif et financier de l'ENSMAC – Bordeaux INP, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général de Bordeaux INP :
  - les ordres de missions tels que définis au a) et b) du 1. de l'article 1<sup>er</sup> ;
  - les actes relatifs à l'engagement des dépenses relevant du 6) de l'article 1<sup>er</sup> dans la limite d'un montant maximum de 10 000 € HT par acte.
  - Les actes relatifs à la constatation et la certification du service fait relevant du 6) de l'article 1<sup>er</sup>, via le système d'information et conformément aux procédures mises en place par la direction financière de Bordeaux INP.
- Audrey DASSANCE, Virginie PATEYRON, Bouchra QUOQUEY et Estelle ROCHE, gestionnaires financières, à l'effet de signer les actes relatifs à la constatation et la

certification du service fait relevant du 6) de l'article 1<sup>er</sup>, via le système d'information et conformément aux procédures mises en place par la direction financière de Bordeaux INP.

### ARTICLE 3 : Durée

La présente décision prend effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, après transmission à la rectrice de l'Académie de Bordeaux, chancelière des Universités d'Aquitaine.

Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégant ou du délégataire.

Elle abroge la précédente délégation consentie.

### ARTICLE 4 : Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### ARTICLE 5 : Publicité

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée de manière permanente dans les locaux de l'école et sur le site internet de Bordeaux INP.

### ARTICLE 6 : Exécution

La directrice générale des services et l'agent comptable de Bordeaux INP sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le délégant,  
Marc PHALIPPOU,  
Directeur Général de Bordeaux INP



La délégataire,  
Isabelle GOSSE,  
Directrice de l'ENSMAC – Bordeaux INP



Les suppléants,  
Marguerite DOLS, Directrice adjointe de  
l'ENSMAC – Bordeaux INP



Christophe BOURICHON, Gestionnaire  
administratif et financier de l'ENSMAC -  
Bordeaux INP



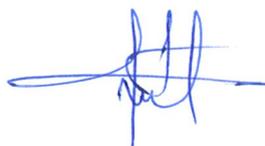
Audrey DASSANCE, Gestionnaire financière  
– Bordeaux INP



Virginie PATEYRON, Gestionnaire financière  
– Bordeaux INP



Bouchra QUOQUEY, Gestionnaire  
financière - Bordeaux INP



Estelle ROCHE, Gestionnaire financière -  
Bordeaux INP

